

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

SAISON 2023-2024

Adhérent(e)

Nom : M F
 Prénom :
 Date de naissance : Âge :
 Adresse :

Discipline(s) choisie(s)

Judo Ju Jitsu Self Défense
 M.M.A Musculation Taïso
 Cross F.I.T

Montant cotisation

..... €

Licence(s)

1).....€

2).....€

Téléphone :

Email :

Personne de confiance pouvant être contactée :

Nom :

Téléphone :

Médecin traitant :

Responsable légal :

Nom : Prénom :

N° de Téléphone :

Responsabilité et fonctionnement

1. Le responsable légal a la responsabilité de confier l'enfant mineur au professeur sur le tatami à l'heure de son activité.
2. Pendant le cours, l'élève est sous la responsabilité du professeur.
3. Dès la fin du cours, l'enfant est sous la responsabilité du responsable légal.
4. En cas d'urgence, j'autorise le(s) professeur(s) à faire appel aux services de secours.
5. Le responsable légal doit être présent sur site lorsque son enfant mineur est en compétition.

PRATIQUANT(E) DES ACTIVITÉS D'ARTS MARTIAUX ET SPORTS DE COMBATS

- Remplir la fiche d'adhésion
- Remplir la demande de licence *FFJDA / FSGT*
- Certificat médical (apte à la pratique ou apte à la compétition des disciplines choisies)
- Ramener le passeport sportif pour la mise à jour

PRATIQUANT(E) DES ACTIVITÉS DE FORMES ET DE PLEINE NATURE

- Remplir la fiche d'adhésion
- Remplir la fiche assurance
- Certificat médical d'aptitude à la pratique choisie
- Photocopie carte d'identité (adhérents musculation)
- Attestation Responsabilité civile (adhérents musculation)

Règlement de la cotisation

Le montant de l'adhésion et de la licence doit être payé en totalité lors de votre inscription.

- Possibilité d'étaler le règlement par chèque (quatre maximum).
- Le ou les chèque(s) doivent être déposés au bureau dès l'inscription en indiquant au dos le nom et prénom de l'adhérent et le mois de dépôt.
- **ATTENTION** : le paiement en espèce doit s'effectuer en un seul versement.
- Quelque soit le mode de paiement aucune cotisation n'est remboursable.

IMPORTANT

Ces pièces à fournir donnent le droit de pratiquer l'(les) activité(s) choisie(s). En l'absence d'un de ces documents, le professeur peut donner l'interdiction de la pratique jusqu'à la régularisation du dossier.

DROIT A L'IMAGE :

Lors de manifestations organisées par l'association " Dojo du Couserans ", l'image et la voix de l'adhérent, sont susceptibles d'être captées par tous moyens vidéo dans le cadre des activités de l'association et ce, pendant toute la durée de la saison. Adhérer à l'association « Dojo du Couserans » signifie autoriser l'association à procéder à ces captations d'image et de voix et à utiliser et diffuser, pour la promotion de la discipline pratiquée, les images et la voix ainsi captées, sur tous supports de communication audiovisuels quel qu'ils soient et notamment : site Internet de l'association, diffusion vidéo, journaux sportifs. Cette autorisation est consentie pour la promotion de l'association pour une durée de 70 ans et vaut pour le monde entier. Si vous vous opposez à ce que vos images soient communiquées, vous devez adresser un courrier au comité directeur du Dojo du Couserans.

Mention "Lu et Approuvé" Daté et signé par le représentant légal

Mention "Lu et Approuvé" Daté et signé par l'adhérent

Nom :

Qualité : Père , Mère , Autre

Date : / / 202_

DOJO DU COUSERANS
 Mairie, Service des Sports
 09200 SAINT-GIRONS
 Tél : 06 07 31 04 49